

Procès-verbal du conseil d'école du 26 mars 2024.

Année scolaire : 2023-2024

Trimestre concerné : 2^{ème} trimestre

Date : 26 mars 2024

Lieu de réunion : Ecole de Naillat.

Présidente de la séance : Madame Pinaud

Membres du conseil d'école :

Madame DENOUEIX, adjointe au maire

Madame BONINGUE, DDEN

Monsieur JEANNETON Guillaume, DUMIGNARD Marina, PAPON Marina,
représentants des parents d'élèves.

Mesdames LECLAIR, PINAUD, enseignantes.

Excusés :

Monsieur TARDY, maire

Madame LARCHER, conseillère municipale

Madame l'Inspectrice de la circonscription de Guéret 1

Madame FOURRIER, enseignante

Mesdames AURICOMBE Amélie, HOUPE Aurore, JOFFRE Samantha, représentants
des parents d'élèves.

1) Bilan du 1^{er} semestre.

❖ Noël :

Le repas de Noël a eu lieu le **jeudi 21 décembre**.

Le **vendredi 22 décembre**, petit gouter offert par la mairie le matin, visite surprise du père Noël ainsi qu'un cadeau pour chaque élève l'après-midi.

L'association « Les Petits Lutins de Naillat » a offert un spectacle, joué par la compagnie Triominot, aux élèves de l'école le jeudi 21 décembre après-midi, à la salle des fêtes.

Merci à l'association pour ce spectacle qui a été très apprécié par tous

❖ Spectacle des 3 chardons :

Le spectacle de Jean-Pierre IDATTE, *Patapoum et Célestine*, a eu lieu le jeudi 16 novembre 2023 à 15h30 dans la salle de motricité. Il a été financé pour l'ensemble des élèves de l'école par la coopérative scolaire.

❖ Ecole et cinéma :

Cinéma « L'Eden » de la Souterraine .

Le transport (Grimaud) est pris en charge par la mairie.

Les entrées sont financées par la coopérative (2.50€ / élève).

- « *Un conte peut en cacher un autre* », le jeudi 23 novembre, film à 14h15 pour les élèves de cycle 2 et de cycle 3.
- « *A table !* », le jeudi 30 novembre, film à 10h pour les élèves de maternelle.
- « *Rumba* », le vendredi 08 mars, film à 14h pour les élèves de cycle 2 et cycle 3.
- « *L'odyssée de Choum* », le jeudi 14 mars à 10h pour les élèves de maternelle.

❖ JMF :

Le seul concert prévu cette année a eu lieu **le 02 février 2024 à 14h30 au Centre culturel Yves Furet**. Il s'agissait de *Mémoires d'écume*. Les élèves de cycle 2 et cycle 3 ont assisté à ce spectacle.

L'entrée de 4€ par élève a été prise en charge par la coopérative scolaire, le transport (GRIMAUD) a été pris en charge par la municipalité.

❖ Piscine :

Les élèves se rendent à la piscine de La Souterraine depuis le 09/01/24. Les séances se terminent le 02/04/2024.

5 élèves ont validé l'attestation de savoir nager

Remerciements aux mamans accompagnatrices pour leur très grande disponibilité.

❖ Evaluations nationales CP :

Le « Point d'étape CP » est un bilan à mi- année scolaire pour apprécier la progression des élèves, dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération. Ces évaluations nationales se sont tenues du 15 au 26 janvier. Les bilans ont été communiqués aux parents par l'enseignante lors de rendez-vous individuels.

2) Projets du second semestre.

❖ Permis Internet :

Le gendarme GAIFFE a amené le matériel pédagogique le vendredi 08 mars pour préparer la passation du permis internet pour les élèves de CM1-CM2.

La passation aura lieu au cours de la dernière période, courant juin

Ce travail est fait tous les 2 ans afin que chaque élève de chaque niveau du cycle obtienne ce permis. Le travail pédagogique est mené avec l'enseignante de cycle 3, la passation est effectuée par le gendarme GAIFFE (courant juin).

❖ Ecole et cinéma :

Cinéma «L'Eden » de la Souterraine :

Le transport (Grimaud) est pris en charge par la mairie.

Les entrées sont financées par la coopérative (2.50€ / élève). Derniers films de l'année !

- « *Panda, petit panda* », pour les maternelles, le jeudi 04 avril à 10h.
- « *Wallace et Gromit : les inventuriers* », le jeudi 30 mai à 14h pour les cycles 2 et 3.
- « *Le voyage de Chihiro* », le jeudi 23 mai à 9h30 pour les cycles 3.

❖ Programme Prim'prev :

La classe de CM1 CM2 est inscrite au programme prim'prev.

Ce programme porte sur la prévention de l'utilisation de produits addictifs (alcool, tabac et écrans) et a été élaboré avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette action, composée de 6 séances, est animée par deux personnes formées au programme et experte sur ces thématiques. La première séance a eu lieu le 11 mars, la dernière aura lieu le 08 avril.

❖ Projet Les incorruptibles :

Les trois classes sont inscrites au prix des incorruptibles : Le Prix des Incorruptibles est le premier prix littéraire décerné par les jeunes lecteurs de la maternelle au lycée. Date limite du vote : 22/05/2024.

L'adhésion (30€) et la commande des livres (229,54€) pour chaque classe a été prise en charge par la coopérative scolaire.

❖ Voyage scolaire :

Il aurait lieu le mardi 18 juin 2024.

Les demandes de devis ont été faites.

L'équipe enseignante ne manquera pas de communiquer toutes les informations utiles lorsque toute l'organisation sera connue.

Demande faite à la mairie de Mme Pinaud pour l'accompagnement : Mme Mougnaud pourra-t-elle, comme l'an passé accompagner les élèves sur cette journée ?

❖ Spectacle de fin d'année :

Il aura lieu le vendredi 28 juin 2024.

Les élèves proposeront leur spectacle en début de soirée. Plus d'informations à venir !

3) Liaison Ecole-Collège.

- *Allemand* (professeur Mme Parot) : 1 intervention d'une demi-heure auprès de chaque école du secteur de collège : pour l'école de Naillat, Mme Parot a été présente le lundi 12 février à 15h30 (don d'un jeu de cartes de 7 familles créé par les élèves de 6ème germanistes).

4) Bilan de la coopérative.

Au 29/02/2024 : 3312,86€.

5) PPMS (plan particulier de mise en sûreté, face aux risques majeurs) et exercices incendie.

❖ PPMS Plan particulier de mise en sûreté

Exercice risques majeurs (tempête) : Date de mise en situation : à réaliser d'ici la fin de l'année scolaire. Rappel des systèmes de sécurité très performants mis en place par la commune et qui font de l'école un espace sécurisé.

❖ Exercice sécurité incendie :

Trois exercices obligatoires dans l'année, le premier devant avoir lieu dans le mois suivant la rentrée. Il a eu lieu le 12/09/2023 le matin. 41 élèves et 7 adultes (personnel communal compris) étaient présents. Les élèves avaient été informés au préalable de la conduite à tenir. Tout s'est bien déroulé.

Le deuxième exercice a eu lieu le 26 mars 2024, 42 élèves étaient présents, 7 adultes (personnel communal compris) seuls les enseignants étaient informés. Tout s'est bien déroulé.

6) Prévisions effectifs 2024 / 2025.

Etat civil des enfants nés en 2021 et 2022 sur les communes de Naillat et Colondannes.

TPS (2022) : 6		CM1 : 5
PS (2021) : 8	CP: 5	CM2 :10
MS (2020) :5	CE1 : 5	
GS : 5	CE2 : 5	

Soit un total de **54** élèves.

8) Travaux

Remerciements à la mairie pour avoir fait le nécessaire pour les abeilles qui venaient dans la classe de cycle 3.

Le photocopieur de l'école va être changé (nouveau contrat d'exploitation plus intéressant sur la durée).

9) Questions diverses.

Questions des parents d'élèves : *Qu'en est-il de l'abri de stockage pour les jeux extérieurs ?*

Réponse de Mme Denoueix : C'est en cours. La municipalité a reçu quelques devis. La concrétisation devrait être rapide.

L'aire de jeux : Vérification de la conformité par une entreprise spécialisée pour une possible réhabilitation. Selon la réponse des experts, possibilité d'aménagement de cet espace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les secrétaires de séance :

Madame LECLAIR Elisabeth
Enseignante



La présidente du Conseil d'Ecole :

Madame PINAUD Delphine
Enseignante



Monsieur JEANNETON
Représentant des parents d'élèves

